

POUR UNE SCIENCE POLITIQUE OUVERTE ET PLURIELLE

Réformer l'université est une nécessité que chacun s'accorde à reconnaître, mais cela doit se faire dans le respect des principes scientifiques et le maintien d'une évaluation égalitaire des travaux et des carrières.

Au moment où le projet de loi sur l'autonomisation des universités risque de remettre en cause le caractère national du recrutement et de donner des pouvoirs exorbitants aux présidents d'université et à leur conseil d'administration restreint, il est important de préserver une évaluation nationale des candidatures et des promotions dans le corps des maîtres de conférences.

Le CNU doit rester cette instance qui unifie la discipline et assure l'équité entre les candidats en définissant des critères nationaux de recrutement et de promotion. Voter, c'est manifester son attachement à une définition égalitaire des critères d'excellence professionnelle.

Cette excellence doit être garantie pour les nouveaux entrants, jeunes docteurs qui, de plus en plus angoissés par leur avenir, craignent un renforcement du localisme induit par cette réforme. Elle doit être également garantie nationalement à tous nos collègues pour éviter en dernier ressort les arbitrages fondés sur les rapports de force internes à chaque université, surtout celles où la science politique est minoritaire.

Pour les nouveaux entrants, et pour tous nos collègues maîtres de conférences, le critère de la rigueur du travail scientifique, des investissements pédagogiques doit être pris en compte. Les publications, l'animation de la recherche, mais aussi l'investissement dans les tâches administratives liées au fonctionnement de l'établissement de rattachement, feront également l'objet d'un examen rigoureux.

Ces critères doivent être pris en compte tout au long de la carrière, non pas pour discriminer les uns au profit des autres, mais parce que nous avons tous des manières différentes et légitimes d'envisager notre métier. Le CNU doit ainsi reconnaître le caractère pluriel de nos carrières.

Il doit aussi favoriser la mobilité des maîtres de conférence en poste et offrir, là encore sur des critères scientifiques, des possibilités de congés pour recherche et de promotion. Le CNU ne doit pas gérer la pénurie, mais offrir de véritables perspectives, favoriser un traitement égalitaire de la gestion des carrières fondé sur une appréciation sérieuse et argumentée des dossiers évalués, ainsi qu'une totale transparence dans le rendu des décisions.

Nous nous y engageons.

LEVEQUE Sandrine, Université Paris I, De LA SALLE Marine, IEP de Strasbourg,
MARTIN PAPINEAU Nathalie, Université de Poitiers, DAUVIN Pascal, Université de
Versailles Saint Quentin, GOBILLE Boris, ENS, PAOLETTI Marion, Bordeaux III,
MANGENOT Michel, Université de Strasbourg III